



Paiement de 25€ sans facture chez un opticien pour un bilan

Par **tagoon**, le **11/03/2009** à **20:58**

Bonjour

J ai consulté un opticien qui m'a fait un bilan de vue en me demandant 25€
Jusqu'à a la rien ne me choque en effet j estime que le bilan a été très correct par contre a la vu de mon devis qui dépasse largement mon budget j ai demandé a avoir un temps de réflexion(question de faire le tour des concurrents).

Quand je lui ai demandé le un justificatif pour connaitre ma correction afin que j aille faire une ordonnance chez mon médecin traitant ce dernier me l a refusé.

Sous prétexte d avoir prit du temps pour mon examen de vue et me disant que si je signais chez lui il me donnerai un papier avec ma correction.

Je ne reprouve pas le fait d avoir payé mais qu il y ai un chantage et une une vente forcée.

Forcement je n ai reçu en échange aucune facture,j ai quand même payé un acte.N y a t il pas une obligation de résultat lors d une compensation financière???.Car je sors de la sans rien au final si je ne prends pas mes lunettes chez lui

Donc j en viens a ma question d une est ce légal sans facturation?

Deuxio a t il le droit de me facturer cette acte.

merci